



Droit a pension militaire

Par **nenette 1402**, le **06/03/2013** à **02:26**

Bonjour .Autrefois,je touché une pension militaire en tant que veuve mais il y a 20 ans comme je désiré vive en couple et qu'en 1993 la vie marital donner droit a la suspension de la dite retraite ,j'ai fais une déclaration aux services concerné et bien entendu la pension a été suspendu .

J'aimerais savoir si aujourd'hui la loi a changer et si je pourrais prétendre retoucher la pension militaire en vivant maritalement,ou si en cas de décès de mon compagnon j'aurais de nouveau ce droit...j'ai personnellement une très petite retraite (juste au niveau du seuil de pauvreté)

Merci a l'avance pour votre réponse